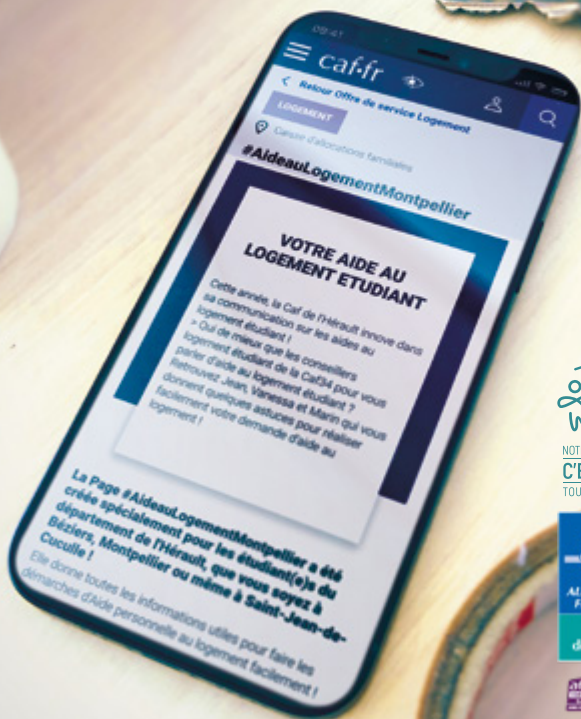



J'ai les clés de mon premier logement
sans mes parents 🤔
Des conseils à me donner ?

Maintenant que tu as les clés,
la première chose à faire c'est la
demande d'aide au logement
sur caf.fr 😘



SIMULATION, DEMANDE , SUIVI...
POUR L'AIDE AU LOGEMENT,
TOUT SE PASSE SUR caf.fr ET SUR
 CAF_HERAULT



VOUS AVEZ TROUVÉ L'APPARTEMENT IDÉAL POUR CETTE RENTRÉE UNIVERSITAIRE...

ESTIMEZ LE MONTANT DE VOTRE AIDE AU LOGEMENT

- Avant de faire votre demande d'aide au logement, nous vous conseillons d'effectuer une simulation en ligne :



C'est par ici !

FAITES VOTRE DEMANDE EN LIGNE SUR CAF.FR

- Avant de commencer la saisie, munissez-vous des informations suivantes :

- **L'adresse complète du logement** faisant l'objet de la demande
- **Les coordonnées exactes de votre propriétaire ou bailleur** (prénom, nom, adresse). S'il s'agit d'une agence immobilière ou Sci*, le numéro de Siret vous sera demandé. Il se peut que la Caf vous demande en fin de saisie une attestation de loyer qu'il conviendra de faire compléter et signer par votre bailleur.
- **Vos coordonnées bancaires** : elles devront être saisies sous le format Bic-iban.
- **Si vous bénéficiez d'une bourse sur critères sociaux, le nom et l'adresse de l'organisme** qui vous la verse vous seront demandés.
- Pour les ressortissants de la Cee, un **justificatif de scolarité en France** et une **attestation d'affiliation à votre Sécurité sociale** (ou assurance privée) vous seront également demandés.
- Enfin, **si vous êtes de nationalité étrangère, un extrait d'acte de naissance** et une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport et titre de séjour)
- Sachez que si vous êtes **rattachés fiscalement à vos parents et qu'ils sont assujettis à l'impôt** sur la fortune immobilière (IFI) vous n'aurez **pas de droit**.
- **Si vous avez plus de 28 ans :**

> **Vos ressources annuelles**. Même si vous avez exercé un emploi saisonnier, il est important de déclarer le montant de vos salaires perçus pour cet emploi.

> **Vos relevés de compte sur lesquels figure le montant actuel de votre patrimoine** : Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (Lep), Plan d'épargne populaire (Pep), Livret de développement durable (Ldd), Compte d'épargne-logement (Cel), Plan d'épargne logement (Pel), Plan d'épargne entreprise, Plan d'épargne en actions (Pea), Assurance vie.

* S'il s'agit d'une Sci familiale, vous devrez indiquer la part détenue par vos parents (ascendants ou descendants) et vous même

** L'extrait d'acte de naissance doit comporter votre filiation, c'est-à-dire les noms et prénoms de vos parents doivent y figurer.

>> Retrouvez toutes les informations utiles sur les aides au logement, sur la page [#AideauLogementMontpellier](#) créée spécialement pour vous.

Rendez-vous sur [caf.fr](#) > Ma Caf > Logement

UNE QUESTION ?

0 969 32 52 52

Service gratuit
+ prix appel

 [caf_herault](#)
 [/cafherault](#)



C'EST VOTRE PREMIÈRE DEMANDE ?

1 RENDEZ-VOUS SUR CAF.FR

Rendez-vous dans la rubrique « **Aides et démarches** », « **Mes démarches** » puis « **Logement** » ou cliquez sur « **Demander une prestation** » en page d'accueil :



2 VOUS COMPLÉTEZ :

Toutes les **rubriques**. Si vous n'avez pas toutes les informations demandées, sachez que vous aurez la possibilité de mettre votre demande en attente pour y revenir plus tard. Les informations que vous aurez déjà renseignées seront sauvegardées. **La Caf récupère les informations saisies par vos soins sur www.caf.fr et calcule vos droits.**

3 VOUS OBTENEZ :

En fin de saisie : La liste des pièces justificatives à fournir en fin de saisie (envoyez uniquement les pièces justificatives demandées).
Il se peut que la Caf ne vous réclame aucun document.

4 VOUS ENVOYEZ LES DOCUMENTS DEMANDÉS :

Si vous avez des documents à fournir, retournez-les au plus vite depuis la rubrique « Mon Compte », « Mes démarches » ou directement sur l'application mobile Caf - Mon Compte, rubrique « Démarches ».

IMPORTANT

Pensez à conserver une copie de votre demande en ligne.

Rendez-vous sur l'application mobile ou sur caf.fr pour :

- Suivre l'avancement de vos demandes, réceptionner les courriers de la Caf et consulter vos alertes,
- Joindre les documents scannés que la Caf vous réclame (rubrique « Suivre mes démarches » / « À transmettre »),
- Signaler à la Caf un changement de situation (étudiant salarié, vie en couple, séparation...),
- Mettre à jour vos coordonnées (Rib, téléphone, mail...),
- Échangez par mail avec la Caf
- Consulter, télécharger et imprimer vos relevés de droits et paiements et attestations.

DÉJÀ ALLOCATAIRE ?

1 CONNECTEZ-VOUS À « MON COMPTE » SUR CAF.FR

Connectez-vous à votre compte en ligne muni de votre numéro de Sécurité sociale et de votre mot de passe personnel.

C'est par ici !



Direction la rubrique « **Aides et démarches** », « **Mes démarches** » puis cliquez sur « **Logement** » dans la partie « **Simuler ou demander une prestation** ».

2 VOUS COMPLÉTEZ

Toutes les rubriques. Certaines rubriques seront déjà pré-remplies, car déjà connues de la Caf. Vérifiez-les et corrigez-les si nécessaire. **La Caf récupère les informations saisies par vos soins sur caf.fr et calcule vos droits.**

Attention : l'adresse à indiquer est celle de votre logement pour lequel vous souhaitez demander l'aide au logement.

3 VOUS OBTENEZ :

En fin de saisie vous trouverez la liste des pièces justificatives à fournir à la Caf. Envoyez uniquement les pièces justificatives demandées.

Il se peut que la Caf ne vous réclame aucun document.

4 VOUS ENVOYEZ LES DOCUMENTS DEMANDÉS :

Si vous avez des documents à fournir, retournez-les au plus vite depuis la rubrique « **Mon Compte** », « **Mes démarches** », « **À transmettre** » ou directement sur l'application mobile Caf - Mon Compte rubrique « Démarches ».

IMPORTANT

Lorsque vous créez votre compte, l'adresse mail et le numéro de téléphone que vous indiquez ne doivent pas figurer sur un autre dossier Caf (celui de vos parents par exemple) .

LES BONS PLANS

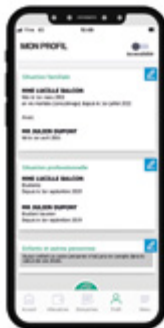
RESTEZ EN CONTACT AVEC VOTRE CAF

L'information de la Caf est quasi instantanée avec des alertes envoyées par sms ou par mail.

Votre numéro de téléphone portable et votre adresse mail sont indispensables à la Caf pour une gestion optimale et rapide de votre dossier Caf !

Pensez à les mettre à jour en cas de changement.

Pour mettre à jour vos coordonnées, rendez-vous sur l'application mobile Caf-Mon Compte, rubrique Mon profil. Aussi possible sur caf.fr, rubrique « Mon Compte ».



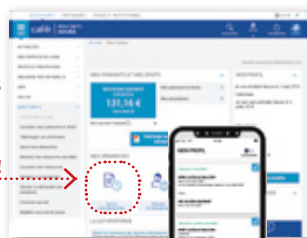
IMPORTANT

Dès que vous avez les clés, pensez à mettre votre nom et prénom sur votre boîte à lettres pour recevoir les courriers de la Caf.

ÉCHANGEZ AVEC VOTRE CAF

Retrouvez toutes les demandes de la Caf dans votre espace « **Mon Compte** », rubrique « **Suivre mes démarches** » puis onglet « **À transmettre** » ou depuis l'application mobile rubrique « **Démarches** ».

Répondez et envoyez vos pièces justificatives directement en ligne !



C'est par ici !

Si la Caf ne vous demande rien, il n'est pas utile de lui adresser vos documents.

Ou ici sur l'appli !



UNE QUESTION ?

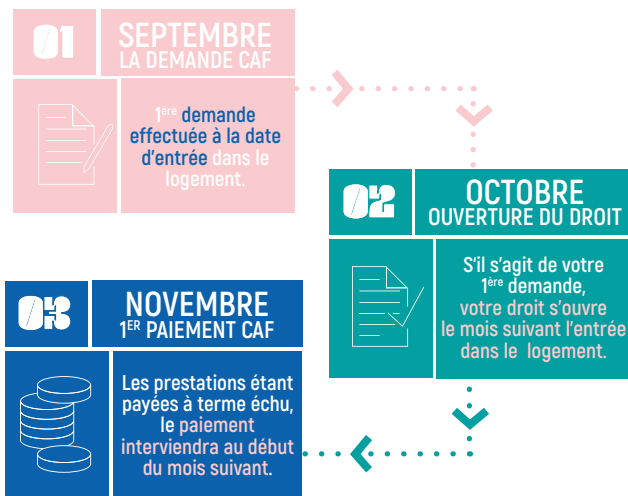
Votre conseiller virtuel répond à vos questions et vous accompagne tout au long de vos démarches. N'hésitez pas à le solliciter !



LE VERSEMENT DE VOTRE AIDE AU LOGEMENT ?

Votre aide au logement sera calculée à compter de la date de dépôt de votre dossier, faites donc votre demande dès votre emménagement, pas avant. **Attention, l'Aide personnelle au logement n'est pas rétroactive !**

Exemple :



NB : Si vous bénéficiez déjà d'une aide au logement et que vous faites une nouvelle demande, votre droit s'ouvre le mois de la demande.

IMPORTANT

Être allocataire vous ouvre des droits, mais vous impose aussi des devoirs. **Toutes les informations que vous communiquez à la Caf sont vérifiées et doivent correspondre à votre situation réelle.**

Exemple : vie en couple ou colocation : on ne choisit pas c'est la situation réelle qui s'applique.

Il est important de signaler au plus vite à la Caf tout changement qui intervient dans votre vie (séparation, vie en couple, emplois...), en effet, ces changements peuvent avoir un impact sur le montant de votre aide au logement.

Il est important de savoir que si la situation réelle déclarée est non conforme à la réalité ou si votre déclaration est réalisée tardivement, vous risquez de devoir rembourser à la Caf des prestations perçues à tort.

Pour cela une seule rubrique : « Déclarer un changement » accessible depuis « Mon Compte » rendez-vous dans la rubrique « Mon profil » et cliquez sur « Consulter ou modifier ».



BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

NOS PARTENAIRES PEUVENT AUSSI VOUS ACCOMPAGNER :

»» TOUTE L'ANNÉE :

- **Crous de Montpellier**

2, rue Monteil - Tél. 04 67 41 50 00

+ D'INFOS SUR : www.crous-montpellier.fr

- **Info Jeunes Montpellier Hérault**

6 rue d'Obilion Montpellier - Tél. 04 67 04 36 66

+ D'INFOS SUR : www.crij.org

- **Habitat jeunes Montpellier**

3 bis rue de la vieille - Tél. 04 99 61 46 61

+ D'INFOS SUR : www.habitat-jeunes-montpellier.org

- **L'Espace Montpellier jeunesse / Ville de Montpellier**

1 place Francis Ponge - Tél. 04 34 46 68 28

(Renseignements téléphoniques de 9h à 17h30.)

+ D'INFOS SUR : www.montpellier.fr/470-espace-montpellier-jeunesse.htm

»» SUR RENDEZ-VOUS

- **Pour les étudiants étrangers au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur - Université Montpellier Sud de France**

8 rue de l'École Normale - Tél. 04 67 41 67 87

+ D'INFOS SUR : www.saiec.fr

